



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

Réf 2025/025

REPU

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 030-213002280-20250521-2025_024-DE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 14 mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mmes HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes POULLET - ARNAUD GIBOULET - SCHMITT – BAECKER - MM COULON - BECHARD – AUBIN – REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES – DE CORO - PANAFIEU – MENALDO KEBDANI - MM NEVEU – ALTIER –

PROCURATIONS :
Madame DE CORO à Madame ARNAUD GIBOULET
Monsieur NEVEU à Madame POULLET
Madame MENALDO KEBDANI à Monsieur REBUFFAT
Madame PANAFIEU à Monsieur CHABAUD

Soit 17 votants

OBJET : Convention de passage de réseau électrique – renforcement poste ORATOIRE

sé Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération 2024/68 du 27 novembre 2024 portant autorisation de réaliser les travaux de renforcement le poste ORATOIRE, il a été trouvé la solution suivante. Le renforcement du poste ORATOIRE s'effectuera par un soulagement de celui-ci, et une mutation du poste RUSSAN PONT en PAC 3UF + transfo 400kVa. Par la même occasion, la commune de Sainte Anastasie souhaite profiter pour dissimuler les réseaux coordonnés Eclairage public et Télécom. Ce renforcement s'effectue en 3 Tranches. La 1ère tranche comprend :

- Pose d'un PAC 3UF (fourniture et pose par TE30) + pose transfo 400kVa (fourni par ENEDIS / posé par TE0)
- Alimentation de ce nouveau poste par HTA souterraine 240² AL
- Dépose de la portée de HTAA alimentant le poste actuel + remplacement du BA existant en arrêt
- Création de 3 départs du nouveau poste en S240² Le nouveau poste devra être surélevé car situé en aléas inondations.

Le poste existant sera déposé en Tranche 2 Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financier Estimatifs (EFE).

CONSIDERANT la demande du syndicat mixte d'électricité du Gard TERRITOIRE ENERGIE de signer une convention d'enfouissement de passage de réseau sur une longueur de 30 ml afin de renforcer l'alimentation du poste ORATOIRE

Le conseil municipal,

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise la signature d'une convention avec le syndicat mixte d'électricité du Gard (TERRITOIRE ENERGIE) pour poser un réseau souterrain sur la parcelle communale cadastrée section AW n° 213, dans le cadre des travaux de renforcement du réseau sur le poste électrique ORATOIRE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

